Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 31 (1905)

Heft: 5

Nachruf: Juvet, Henri-Ed.-L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Animaux de trait			
Total des journées n.	168	276	444
Locomotives.	3	1	4
Températures (maxima, mesurées pendant la ventilation).			
De la roche, à l'avancement (Degrès C.)	13,8	16	_
De l'air,	14	18	
Venues d'eau (lit. p. sec.)	3,0	0,6	_

Renseignements divers.

Côté Sud. — La roche rencontrée est un grès calcaire alternant avec de la marne très dure ; à 4080 m. du portail quelque peu d'eau a été trouvée. La galerie de faîte est achevée jusqu'au m. 794 ; l'excavation complète (à partir de m. 0.90 au-dessus du seuil) jusqu'au m. 662. A fin février 23 440 m³, soit le 7,7 0 / $_{0}$ du cube total à déblayer, avaient été extraits. Les piédroits sont achevés jusqu'au m. 617 et la voûte jusqu'au m. 608 ; avancement mensuel 99 et 402 m.

Côté Nord. — Les roches traversées sont des bancs de grès alternant avec des bancs de marne dure, de 20 à 25 m. de puissance. L'abatage de la calotte entrepris à partir du m. 170 a été poussé jusqu'au m 190; il est terminé entre les m. 230 et 300. A partir du m. 305 on a commencé, dans la direction du portail et sur une longueur de 25 m., l'abatage des strosses; en ce même point on a entrepris, dans la direction Sud et sur une longueur de 55 m., l'abatage du faite jusqu'à 4 m. audessus du seuil. Le cube excavé est 16170 m³, soit le 5,4 % du total. Les piédroits sont achevés jusqu'à 4 m. du portail, la voûte jusqu'au m. 142 et entre les m. 258 à 300.

¹ Y compris 305 m. de galerie de direction dans le faîte.

Bâtiment de la Bourse, à Bâle⁴.

Projet « Jakob Sarbach » I, de M. Emmanuel Erlacher, architecte, à Stuttgart.

Projet « La Bourse ou la vie », de M. Erwin Heman, architecte, à Bâle.

Nous reproduisons ci-contre les planches principales de ces deux projets, auxquels ont été attribués deux deuxièmes prix ex-æquo.

¹ Voir Nº du 25 février 1905, page 60.

† HENRI-Ed.-L. JUVET

Architecte, à Genève.

Membre du Comité supérieur de Rédaction du « Bulletin technique ». Décédé le 14 février 1905.

Le 14 février 1905 est décédé à Genève M. Henri Juvet, architecte diplômé par le gouvernement français, officier d'académie.

M. Juvet faisait partie, depuis l'année 1900, du Comité supérieur de Rédaction du *Bulletin technique de la Suisse ro*mande.

Né à Plainpalais (canton de Genève) le 8 août 1854, il fut d'abord élève de l'Ecole municipale des Beaux-Arts et de l'Ecole d'Art appliqué à l'industrie, à Genève, puis il fréquenta les cours de la Faculté des lettres à l'Université de cette ville.

H. Juvet se rendit ensuite à Paris et il y fit toutes ses études à l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts, section d'architecture, dans l'atelier de M. Jules André. Il y obtint une



HENRI-ED.-L. JUVET 1854-1905.

première médaille et deux secondes médailles sur projets rendus, une médaille de perspective, une médaille de géométrie descriptive, une médaille de dessin d'ornement. Le certificat de capacité lui fut délivré le 14 novembre 1880 et le diplôme d'architecte le 22 novembre 1882; au Salon des Artistes Français, en 1883, il reçut une mention honorable.

H. Juvet s'établit à Genève, où son bureau fut bien vite l'un des plus connus et des plus occupés, grâce aux solides études techniques et pratiques, au goût sûr, au caractère liant et aimable de son chef.

Ses œuvres principales sont: l'Asile des Aliénés de Bel-Air, près Chène-Bougeries, plusieurs Ecoles primaires, entre autres pour la ville de Genève, dont la dernière, à la rue de Neuchâtel, est la plus importante, et pour les communes de Collonge-Bellerive et de Perly-Certoux. Mentionnons encore le Conservatoire botanique, à la Console (Ariana), et un grand nombre d'immeubles locatifs et de maisons particulières, soit à Genève, soit en France.

H. Juvet a pris part à de nombreux concours publics, où il fut souvent lauréat. Il a remporté son dernier beau succès au concours ouvert par la municipalité de Plainpalais pour les constructions des Quais de l'Arve, avec la collaboration de son neveu, M. Henri Garcin.

H. Juvet fut aussi, en quelque sorte, un homme public, sans avoir cependant jamais été ni député, ni conseiller municipal; il a fait partie, jusqu'à la veille de sa mort, d'un grand nombre de commissions de nos établissements publics: Ecole des Arts industriels, Caisse d'Epargne, Ecole des Métiers (dont il fut l'un des créateurs), Institut national genevois (dont il était président de la section des Beaux-Arts), Asile des Vieillards, Ecole municipale des Beaux-Arts, Musée Rath, Musée des Arts décoratifs, Bibliothèque publique. Cet homme si occupé trouvait le temps de suivre les nombreuses séances des commissions, où il apportait son grand sens pratique, son expérience des affaires et sa bonté. Dans les nombreuses sociétés dont H. Juvet faisait partie, il tenait une grande place. Toujours jovial et gai, de bonne humeur, il ignorait les calculs mesquins et les compromissions.

Nous qui avons connu Juvet de près, qui avons appris à l'aimer, à l'estimer pour sa franchise, sa droiture et pour sa bonté, nous comprenons la douleur de sa famille et nous y prenons part.

Tous ceux qui étaient en relations avec H. Juvet apprendront la triste nouvelle avec un serrement de cœur.

Nous adressons à la veuve de notre excellent ami l'expression de nos bien sincères sentiments de condoléance. X.

+ OSCAR ROCHAT

Ingénieur, à Lausanne, décédé le 7 mars 1905.

M. Oscar Rochat, ingénieur, et entrepreneur avec M. Bellorini des travaux du pont Chauderon-Montbenon, à Lausanne, est décédé subitement dans la soirée du 7 mars dernier.

Cette fin prématurée a surpris chacun par sa soudaineté et cause de profonds regrets dans le monde des ingénieurs vaudois, où le défunt était unanimement aimé et estimé.

O. Rochat, né en 1874, fit ses études secondaires et techniques à Lausanne, à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université en particulier. Ses camarades se souviendront de lui comme d'un ami sûr et dévoué, intelligent et débrouillard, toujours prêt à rendre service, d'un caractère gai et enjoué.

Président de la Société « Stella », il sut redonner à cette association d'étudiants l'orientation plus spécialement technique qu'elle avait quelque peu perdue.

Après avoir terminé ses études en 1896 et reçu le diplôme d'ingénieur, Rochat fit ses débuts dans la vie pratique comme second ingénieur au service de la ville de Lausanne, à partir du 1er janvier 1897.

Parmi les nombreux travaux dont il eut à s'occuper pendant les 4½ années où il fut au service de la ville, citons les études pour le pont Bessières (Cité-Caroline), le quai à l'Orient d'Ouchy, la transformation du quartier de Bel-Air-Mauborget. Il s'y signala par son activité et son sens pratique très développé.

Mais l'entreprise l'attirait et il y débutait bientôt, associé avec M. Bellorini, dans la construction de l'avenue Ruchonnet, à Lausanne. Puis ce fut le pont Chauderon-Montbenon, œuvre capitale dont il n'aura malheureusement pas vu la fin et où chacun a pu admirer la façon remarquable dont le travail était conduit; Rochat s'y révélait organisateur et administrateur.

La mort le frappe en plein épanouissement, alors qu'un brillant avenir s'ouvrait devant lui.

C'est une grande perte pour sa famille, pour son pays, pour l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs et pour la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, dont il était membre.

CORRESPONDANCE

A propos d'un concours 1.

Nous avons reçu la lettre suivante:

Genève, le 23 février 1905.

Monsieur le Rédacteur du $Bulletin\ Technique$,

Lausanne.

Monsieur le Rédacteur,

Nous vous serions obligés de publier dans un de vos prochains numéros les deux lettres que nous vous faisons parvenir avec la présente : la première lettre a été publiée dans le

¹ Voir Nº du 10 novembre 1904, page 385.

dernier numéro de la *Schweizerische Bauzeitung*; la seconde lettre est celle que nous venons d'adresser à la revue sus-indiquée, en réponse aux allégations de M. Lehmann, architecte.

Ces deux lettres étant en langue allemande, il nous a paru nécessaire de les faire publier dans un organe de langue française, afin que chacun puisse se faire une opinion; nous estimons, pour notre part, que l'objet de ces lettres (Concours pour une Ecole à Nyon) doit avoir autant d'intérêt pour les architectes de la Suisse romande que pour ceux de la Suisse allemande.

En vous remerciant de votre obligeance habituelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur, nos salutations distinguées.

H. BAUDIN et A. CAMOLETTI, architectes.

Nous publions ci-dessous les deux lettres en question, traduites par MM. Baudin et Camoletti :

Pour amener une participation très grande des architectes au concours pour la nouvelle maison d'école de Nyon, on avait introduit au programme le passage qu'en principe l'auteur du projet classé premier serait chargé de l'exécution. Comme tel, je concourrus pour avoir l'exécution de l'entreprise. Mais il paraît que le Conseil municipal de Nyon n'aimait pas voir un Suisse allemand comme concurrent, il chargea MM. Baudin et Camoletti, auteurs du projet obtenant le 4^{me} prix, et le soussigné d'élaborer un deuxième projet. Sans soumettre ces projets au jury ou à son jugement, la dite Municipalité me fit savoir que le second projet Baudin & Camoletti lui plaisait mieux et qu'il avait été désigné pour l'exécution.

Je me vois donc obligé de rendre mes collègues de la Suisse allemande attentifs à l'interprétation des mots « en principe » du passage mentionné, car actuellement il y a encore plusieurs concours ouverts contenant des conditions de programme analogues et l'architecte obtenant le premier prix pourrait être remercié par le président du Conseil municipal avec les mots suivants : Vous devez pourtant comprendre que M. X., architecte à Genève, a ici de grandes relations et est très recommandé.

A qui incombe la faute? Certainement en grande partie aux architectes mêmes. Dans ces cas, l'esprit de justice devrait empêcher ceux qui n'y ont pas droit, de faire des démarches pour obtenir l'exécution. Par un esprit de corps et la suppression de tout concours indélicat, nous devrions arriver à ce que les communes s'adressent directement à l'architecte primé, au lieu d'être assaillies par un grand nombre de concurrents le jour même de la publication du résultat. Ces agissements rabaissent notre profession à celle de commis-voyageurs (pourrait-on dire). L'avantage que les communes retirent des concours et des consultations gratuites devrait être compensé par des procédés loyaux vis-à-vis des concurrents, surtout que dans la plupart des cas les prix accordés ne sont pas en rapport avec le travail considérable fourni.

Avec considération.

Berne, le 8 février 1905.

W. LEHMANN, architecte.

Genève, 22 février 1905.

Monsieur le Rédacteur

de la « Schweizerische Bauzeitung », Zurich.

Monsieur le Rédacteur,

Nous ne saurions laisser passer, sans les réfuter, les allégations et insinuations contenues dans la lettre que vous avez